

ASMA
PROCES-VERBAL d e l'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE
du 30 juin 2024
au Foyer Espace Saint Maurice à Mommenheim (67)

Convocations, procédures de vote et nombre d'inscrits.

Les convocations à l'Assemblée Générale 2024 ont été envoyées par courriel aux adhérents disposant d'une adresse mail et par courrier le 1^{er} juin 2024 aux adhérents n'en disposant pas.

Une procédure de vote par voie électronique via la plateforme Balotilo a été mise en place. Une note explicative des procédures de vote, électronique ou par correspondance, était jointe aux convocations, tout comme une explication des différentes résolutions. Le rapport moral 2023, le rapport financier de l'exercice 2023, le rapport des réviseurs aux comptes de l'exercice 2023 et le rapport d'orientation 2024 avaient préalablement été mis sur le site asma.fr, permettant ainsi à l'ensemble des adhérents de voter en toute connaissance de cause.

903 adhérents étaient inscrits sur la liste électorale par voie électronique et 75 adhérents, dont l'adresse mail nous est inconnue, étaient inscrits pour voter par correspondance, soit un total de 978 adhérents inscrits comprenant ceux à jour de cotisation au 31 décembre 2023.

Le scrutin par vote électronique a été clos le 28 juin 2024 à 20h. Compte tenu du délai d'acheminement des votes par correspondance, la date limite de réception de ces votes a été fixée au 15 juin 2024.

En tout, 339 adhérents ont pris part au vote, (303 adhérents ont voté par voie électronique, soit 33,55 % dont 0 nuls et 36 adhérents ont voté par correspondance, soit 48% dont 4 nuls).

L'Assemblée Générale Ordinaire 2024 débute à 10 heures. Environ 90 adhérents et invités étaient présents. Un compte-rendu détaillé fera l'objet d'un article publié dans notre bulletin annuel papier « Blättel » N° 33 de l'été 2024.

En guise d'introduction, le maire de Mommenheim, Monsieur Francis Wolff, nous accueille et nous présente sa commune et ses récentes réalisations le Foyer Espace Saint Maurice et la grange dîmière.

Résultats du vote des différentes résolutions.

Le procès-verbal du dépouillement du vote des 5 résolutions est annexé au présent procès-verbal.

Le rapport moral de l'exercice 2023 a été présenté par Jean-Marc Biry, président et Denis Elbel, vice-président.

Résolution N° 1 : Approbation du rapport moral de l'exercice 2023 et quitus aux membres du Comité.

V O T A N T S : 368 - P O U R : 364 - C O N T R E : 0 - N E S E P R O N O N C E N T P A S : 4

Résolution adoptée.

Le rapport financier de l'exercice 2023 a été présenté par Jean-Marc Biry, en l'absence excusée de Sophie Dressler, trésorière, démissionnaire.

Le résultat bénéficiaire de l'exercice 2023 s'élève à 6.272,49 € et a été affecté en report à nouveau

Résolution N° 2 - Approbation du rapport financier de l'exercice 2023 et quitus au trésorier.

V O T A N T S : 368 - P O U R : 364 - C O N T R E : 0 - N E S E P R O N O N C E N T P A S : 4

Résolution adoptée.

Le rapport des réviseurs aux comptes pour l'exercice 2023 a été présenté par M. François Robert, réviseur aux comptes.

Quitus a été donné au trésorier.

Conformément à l'Art. 16 de nos statuts, le mandat de nos deux réviseurs aux comptes, Mme Stéphanie Douté et M. François Robert doit être renouvelé chaque année. Ils ont accepté de prolonger leur mandat au titre de l'exercice 2024.

Résolution N° 3 - Approbation du renouvellement du mandat des réviseurs aux comptes pour 2024.

V O T A N T S : 368 - P O U R : 364 - C O N T R E : 0 - N E S E P R O N O N C E N T P A S : 4

Résolution adoptée.

Renouvellement pour 3 ans à/c de 2024 du mandat de 10 membres du Comité et élection d'un nouveau membre :

Conformément à l'Art. 21 de nos statuts, la durée du mandat des membres du Comité est de 3 ans. Cette résolution vise à renouveler le mandat de 10 membres élus en 2021, dont le mandat arrive à expiration en 2024. Les candidats au renouvellement sont : **Stéphanie Bringia, Jean-Christophe Brua, Vincent Couvreur, Bernard Duhem, Claude Eichwald, Denis Elbel, Pascale Erhart, Christian Fuchs, Marjolaine Imbs et Gilbert Kuntz.**

Le Comité propose à l'unanimité à l'Assemblée générale d'élire un nouveau membre **Bénédicte Liénard, candidate au poste de trésorier.**

En cas d'élection, leur mandat prendra fin à l'issue de l'AG de 2027. Le Comité renouvelé ce jour serait ainsi constitué de 24 membres.

Résolution N° 4 - Renouvellement pour 3 ans à compter de 2024 du mandat de 10 membres du Comité et élection d'un nouveau membre.

(Pour le résultat du vote pour chacun des 11 candidats, se reporter au procès-verbal du dépouillement joint en annexe)

Résolution adoptée.

Le rapport d'orientation de l'exercice 2023 a été présenté par Jean-Marc Biry, président.

Résolution N° 5 - Approbation du rapport d'orientation pour l'année 2024.

V O T A N T S : 368 - P O U R : 363 - C O N T R E : 1 - N E S E P R O N O N C E N T P A S : 4

Résolution adoptée.

Bulldozer d'Or 2023

Le Bulldozer d'or est attribué au maire de Storckensohn pour la démolition d'une maison vosgienne typique protégée au PLUi.

Une attitude qui lui vaut l'attribution du Bulldozer d'or.

Trophée ASMA 2024

Le trophée de l'ASMA**** 2024 est attribué à Monsieur Francis Wolff, maire de Mommenheim, qui remercie son équipe et dédie cette récompense à toute la population du village pour la restauration de la grange d'îmière au centre du village.

Maisons primées 2023

Denis Bilger, Jean-Marc Biry, Jean-Christophe Brua, Daniel Munsch et Jean Rapp, membres du Comité, ont repéré les maisons à primer dans les alentours de Mommenheim.

Une mention spéciale a été attribuée à un commerce de Mommenheim.

La remise des prix pour les réhabilitations exemplaires est présentée par Jean-Christophe Brua.

4 médailles d'argent et 5 médailles d'or sont décernées cette année.

La partie formelle de l'Assemblée Générale s'est achevée à 13h.

Un apéritif offert par la commune a précédé le repas, buffet champêtre préparé par le traiteur « l'O à la Bouche » de Bischheim et l'après-midi pluvieuse n'a pas empêché la visite de certaines maisons du village.

Fait à Mommenheim, le 30 juin 2024

Jean-Marc Biry, Président de l'ASMA

Denis BILGER, Secrétaire de l'ASMA

Association pour la Sauvegarde de la Maison Alsacienne (ASMA)

BP90032-67270 Hochfelden n°SIRET : 479 408 916 00043

PJ:

Annexe 1 : Convocation à l'AG datée du 1^{er} juin 2024, explications des résolutions, procédure de vote électronique, procédure de vote par correspondance et bulletin de vote.

Annexe 2 : Procès-verbal de dépouillement du vote des résolutions 2024.

Annexe 3 : Liste des membres du Comité de l'ASMA à l'issue de l'Assemblée Générale 2024.